



COMPTE RENDU DU

CONSEIL MUNICIPAL du 8 mars 2024

18H30 à L'Orangerie

Budget 2023-2024

Consultation des Entreprises voirie Ousidou/Calade

Travaux de réfection d'un mur de soutènement Chemin de l'Endrone

Programme de travaux du SMEG 2024-2025

Délégation parfaite déchèterie Sauveterre

Carte cadeau Bénévoles Médiathèque

Présent.e.s :

Mesdames Émilie Beynet, Martine Bouche, Nathalie Jasse, Jessie Halili, Naïma Ouragh, Marie-Pierre Vaselli
Messieurs Steeven Arene, Thibault Baccherini, Maurice Benoît, Frédéric Daragnes, Jacques Demanse, Mathias Durand

Procurations :

Régis Agret à Jacques Demanse
Karel Arnau à Thibault Baccherini
Sylvie Burgio à Marie-Pierre Vaselli
Patrick Cheruel à Frédéric Daragnes
Carole Delafontaine à Naïma Ouragh
Huguette Denis à Martine Bouche

Absent : Joseph Lo Negro

Présentation du budget par Madame Arjola Grizhja

Présentation et vote du compte de gestion fourni par le Service de Gestion Centralisé, conforme au compte administratif du budget communal.

Le Conseil Municipal,

Après l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Présentation et vote du compte administratif Commune

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jacques DEMANSE, Maire, délibérant **sans que Monsieur le Maire ne participe au vote**, sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Jacques DEMANSE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1 / Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,

2 / Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3 / Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4 / Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le compte administratif de la Commune est Adopté à l'Unanimité

Affectation des résultats

Par délibération 07-2024, le conseil municipal a approuvé le compte de gestion du trésorier 2023.

Par délibération 08-2024, le conseil municipal a approuvé le Compte administratif 2023.

Il y avait lieu de procéder à l'affectation des résultats 2023.

Il est donc proposé d'affecter les résultats constatés au compte administratif 2023 comme suit :

Affectation des résultats de la section de fonctionnement de la manière suivante :

- Le montant 200 000,00€ en fonctionnement au compte 002 Excédents de fonctionnement reporté,
- Le montant 280 249,12€ soit affecté en réserve d'investissement au compte 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés

Report au compte 001 de la section d'investissement du budget primitif 2024 le déficit d'un montant de 117 829,50€ :

Reprise de ces résultats au budget primitif 2024.

Le Conseil Municipal,

Après l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

VALIDE l'affectation des résultats 2023 sur le budget primitif 2024 selon les modalités inscrites ci-dessus

Approbation du budget primitif 2024

Le compte administratif de l'exercice 2023 fait apparaître les résultats de clôture suivants :

Investissement	-117 829,50 €
Fonctionnement	+480 249,12 €
Etat des recettes engagées non encaissées	646 050,45 €
Etat des dépenses engagées non mandatées	379 122,84 €

Le budget Primitif de la Commune est proposé comme suit :

FONCTIONNEMENT DEPENSES	2 927 681,04 €
FONCTIONNEMENT RECETTES	2 927 681,04 €
INVESTISSEMENT DEPENSES	1 550 213,97 €
INVESTISSEMENT RECETTES	1 550 213,97 €

Le Conseil Municipal, après l'exposé de son rapporteur, après en avoir délibéré, après avoir :
APPROUVÉ les résultats constatés de l'exercice 2023

DÉCIDÉ la reprise des résultats de l'exercice 2023 sur le budget primitif 2024

APPROUVE à la majorité de 15 voix pour – 3 voix contre (Emilie Beynet, Mathias Durand, Nathalie Jasse) le Budget primitif de la Commune tel qu'il est proposé ci-dessus.

Motifs du vote contre de Mesdames Beynet, Jasse et Monsieur Durand,
Nous sommes favorables au budget 2024 dans sa majorité, cependant et, Compte tenu que dans notre commune le BP doit être voté dans sa globalité sans pouvoir s'exprimer pour chaque ligne budgétaire, nous ne pouvons voter « POUR » le BP en raison de notre refus de la ligne subventions des associations pour la raison telle décrite au paragraphe de l'attribution des subventions et qui est la conséquence de notre vote. En effet chaque année les associations doivent fournir avant une date limite leur dossier de demande de subvention. Dossier qui passe en étude auprès de la commission qui délibère. Or chaque année le dossier du Pôle est remis ultérieurement sans passer par la commission. L'équité entre associations n'est pas respectée. De plus, nous nous opposons à la somme allouée au budget communication. D'où notre vote « CONTRE » pour l'ensemble du BP

Vote des taux de contributions directes.

Le taux des taxes reste inchangé pour la taxe foncière bâtie et taxe foncière non bâtie, en revanche, il est proposé aux membres du conseil municipal que le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires soit porté de 15,37% à 25,37%

Le Conseil Municipal,

Après l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

DÉCIDE des TAUX comme suit :

TAXE FONCIER BATI : 48.43 %

TAXE FONCIER NON BATI : 81.93 %

TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES : 25,37%

Adopté à l'unanimité

Attribution des subventions aux Associations 2024

La commission Vie Associative propose la répartition suivante :
Réserver la somme de 97 000 € aux associations sauveterroises et/ou caritatives suivant le détail ci-après :

Nom de l'association	2024
ALS BUREAU	500,00
ALS ESCALADE	700,00
ALS GYM	500,00
ALS DANSE	800,00
ALS MUSIQUE	3 280,00
APE ELEMENTAIRE	600,00
APE MATERNELLE	300,00
BABY FOOT	300,00
CHASSE ST HUBERT	500,00
CHORALE SALVATERRA	400,00
DON DU SANG	500,00
JUDO	900,00
LA BOULE SAUVETERROISE	400,00
LA FOURNAISE	1 000,00
RCS FOOT	9 800,00
TENNIS	300,00
THEATRE POUFFE	900,00
VELO CLUB	300,00
VENTOUX SPORT	1 000,00
CROIX ROUGE	200,00
POMPIERS ROQUEMAURE	100,00
POMPIERS VILLENEUVE	100,00
RESTO DU COEUR	200,00
AFM TELETHON	50,00
FNACA	50,00
FNATH	50,00
ENVIRONNEMENT	1 000,00
LES COPAINS FELINS	1 000,00
OMCP	70 000,00
Réserve	1 000,00
TOTAL	96 730 €

Le Conseil Municipal, après l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré
Adopte à la majorité de 15 voix pour – 3 contre (Emilie Beynet, Mathias Durand, Nathalie Jasse)
Madame Jasse explique que leur vote vient du fait que le dossier de demande de subvention de l'OMCP est arrivé après la Commission ce qui n'a pas permis à la Commission de statuer sur cette subvention

Consultation des Entreprises voirie Ousidou/Calade

Rapporteur Frédéric Daragnes

Dans la continuité du Conseil Municipal de janvier 2023 qui actait, par la demande de subvention à laquelle était jointe l'étude des travaux concernant la voirie de l'Ousidou et de la Calade, les membres du conseil municipal sont aujourd'hui invités à autoriser Monsieur le Maire à consulter les entreprises en vue de faire effectuer ces travaux de voirie et de sécurisation de la voirie.

**L'avis des membres du Conseil est sollicité
Adopté à l'Unanimité**

Travaux de réfection d'un mur de soutènement Chemin de l'Endrone

Rapporteur Frédéric Daragnes

La Commune doit effectuer la réfection d'un mur de soutènement, Chemin de l'Endrone.

Les entreprises ont été consultées en vue de nous faire parvenir un devis, seule une d'entre elle a répondu positivement, l'Entreprise Chapuis Vernet qui nous propose ces travaux pour la somme de 32 658,48 € TTC.

Cette somme est prévue au budget 2024.

**L'avis des membres du Conseil est sollicité
Adopté à l'Unanimité**

Programme de travaux du SMEG 2024-2025

Rapporteur Thibault Baccherini

Lors du Conseil Municipal du mois de décembre, nous avons échangé sur le programme de travaux du SMEG pour l'année 2024.

Il s'agit aujourd'hui de délibérer afin de valider les projets de travaux de dissimulation de fils nus en vue de leur sécurisation du Chemin de la Valergue au Chemin de la Croix. Cette opération n'entraîne aucune participation financière de la Commune, les travaux, d'un montant de 48 740,23 euros HT étant intégralement pris en charge par le SMEG à hauteur de 60% et par le concessionnaire, soit Enedis à hauteur de 40%.

En revanche, nous avons sollicité le SMEG afin de prévoir les travaux coordonnés de dissimulation des réseaux secs du Chemin du Mas San Pan à 2025, ces travaux s'élèvent à 205 690,79 € HT soit 246 828,95 € TTC et se décomposent comme suit :

DÉNOMINATION	€ HT	€ TVA	€ TTC	PART. COM. €
ELECTRICITE -23-127-DIS	125 368,40	25 073,68	150 442,08	6 270,00
ECLAIRAGE PUBLIC -23-127-EPC	49 281,04	9 856,21	59 137,25	59 140,00
GÉNIE CIVIL TÉLÉCOM – 23-127-TEL	31 041,35	6 208,27	37 249,62	37 250,00
TOTAL	205 690,79	41 138,16	246 828,95	102 660,00

Il est à noter que la part de la Commune est de 102 660 € pour 246 828,95 €, la dissimulation du réseau aérien d'électricité étant en grande partie subventionnée par Enedis.

**L'avis des membres du Conseil est sollicité
Adopté à l'Unanimité**

Délégation parfaite déchèterie Sauveterre

Rapporteur Jacques Demanse

Délégation du bail emphytéotique conclu entre la SCV et la Mairie, de la parcelle AM 33 à la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon pour gestion de la déchèterie de Sauveterre.

**L'avis des membres du Conseil est sollicité
Adopté à l'Unanimité**

Carte cadeau Bénévoles Médiathèque

Rapporteuse Martine Bouche

Les bénévoles de la Médiathèque ont été d'un fort soutien du personnel lors de l'absence d'une année d'un de ses Agents, évitant à la Commune un surcoût lié au remplacement.

6 personnes ont activement participé à maintenir le fonctionnement de la médiathèque.

La Mairie souhaite aujourd'hui remercier chacun d'eux en leur offrant une carte cadeau illico d'un montant de 100 €

**L'avis des membres du Conseil est sollicité
Adopté à l'Unanimité**